



*(Vérifier au prononcé),*

DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR

L'AMBASSADEUR ZACHARIE GASHITU

REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

AUPRES DES NATIONS UNIES

SUR LE DONT 7830, PERMANENT DE LA MISSION

A LA TROISIEME COMMISSION

65<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

NEW YORK, 12 OCTOBRE 2010

Monsieur le Président,

Avant tout propos et comme c'est la première fois que je prends la parole devant  
le début de ces travaux, je voudrais vous exprimer ma satisfaction et vous  
féliciter pour le succès de vos travaux. Je suis confiant que sous votre présidence ces travaux seront  
couronnés de succès. J'aimerais également remercier votre prédécesseur le  
distingué Ambassadeur de la République pour la confiance qu'il m'a accordée et  
pour avoir conduit les travaux de cette commission.

J'aimerais également féliciter le Secrétaire Général pour son rapport sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Ma délégation à sa nouvelle entité composite ONU Femmes, dont la valeur ajoutée dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ne peut être sous-estimée, utilise également cette occasion pour féliciter Madame Michelle Bachelet pour sa nomination et lui assurer de notre entière collaboration.

Ma délégation salue aussi la note faite au nom de la délégation du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par la délégation du Groupe africain.

### Monsieur le Président,

La volonté politique et l'engagement du Burundi dans la lutte contre les violences faites aux femmes sont manifestes non seulement par ce qui a été écrit au sein de différents instruments internationaux y relatifs tels que la déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes mais aussi par le fait qu'il a réaffirmé les principes de ces deux instruments dans sa Constitution.

Cette volonté se traduit également par l'adoption de lois organiques, les lois administratives et institutionnelles en vue de définir les mesures et le cadre de mise en œuvre des principes d'égalité et de rendre effective l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

### Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Burundi ne cesse d'exprimer en ardeurs ses vœux de voir un jour la femme burundaise jouir des mêmes droits que l'homme dans tous les domaines de la vie civile et d'être au premier plan de sa destinée.

Pour y parvenir, le Gouvernement en participant avec les agences des Nations Unies, les ONG, les Ligues et Associations œuvrant dans la lutte contre les



violences basées sur le genre ont entrepris l'élaboration d'un document sur la stratégie nationale multisectorielle de lutte contre les violences faites aux femmes. La vision et la mission de cette stratégie nationale se proposent d'atteindre se résume en ces quelques mots : « éradication des violences basées sur le genre et le respect des droits humains pour un Burundi débarrassé de telles violations de son droit à l'implémentation de ses droits.

Dans le but de mettre en application de manière concrète cette stratégie, le Gouvernement a inscrit une ligne budgétaire intitulée "lutte contre les violences faites aux femmes" et un projet de loi à l'Assemblée nationale pour appuyer la mise en œuvre coordonnée de la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce projet de loi bénéficie d'un financement du Fonds fiduciaire spécial des Nations Unies pour éradiquer les violences faites aux femmes.

Plus récemment, un processus de mise en place d'un centre pilote de prise en charge intégrée des victimes des violences basées sur le genre est en cours de mise active. Placé au centre du pays, le Centre servira de modèle à étendre plus tard sur toute l'étendue du territoire national.

Au chapitre de la participation politique, depuis les élections de cette année, la femme burundaise bénéficie d'une présence assez significative au niveau des instances de décision. Les femmes burundaises occupent, au niveau de l'Assemblée nationale, 23,16% des sièges au Sénat, 26% en Gouvernement, 42% de portefeuilles ministériels. Au niveau local, des progrès nets sont enregistrés grâce aux modifications apportées à la loi électorale au cours de l'année 2009.

Toutes ces avancées donnent plus de force et d'occasions aux femmes de débattre les principales questions de l'éthique et d'avancer plus aisément vers des solutions concertées dans lesquelles les uns et les autres retrouvent finalement leur compte.

Au niveau de la population, la motivation des intervenants et la volonté de changement dont ils font preuve laisse croire que la barrière culturelle, et plus aussi épaisse qu'elle l'était, il y a une décennie, en ce qui concerne la perception,

de la femme. Ceci transparait dans tous les secteurs de la vie nationale et en particulier même à travers le nombre d'ONGs locales engagées, la diversité et la qualité des actions menées sur terrain.

**Monsieur le Président,**

Avant de terminer, il convient de dire que les obstacles ont été identifiés, les défis ont été levés. Les obstacles ont été identifiés, les défis ont été levés. L'élaboration des activités stratégiques afin de déblayer le chemin vers la promotion de la femme sans embûches des violences sexuelles.

Je vous remercie.